

Service de conscription : auto le 27-10-38

296

1910

FDX

ÉTAT CIVIL

Nom : *Druin* Prénoms : *Charles* Surnoms : _____

Né le *9 juillet 1898* à *Douvaine*, canton de *Douvaine*, département de *la Haute-Savoie*, résidant à *Douvaine*, canton de *Douvaine*, département de *la Haute-Savoie*, profession de *peintre-peintre* et à *Chaudron Suisse* (canton domiciliés) de *la Haute-Savoie*, canton de *Douvaine*, département de *la Haute-Savoie*

Profession en 1938 : *Peintre-peintre*

Profession en 1937 : *Peintre-peintre*

Marqué le *28 Mars 1937*

NOMBRE D'ENFANTS : *2*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Inscrit sous le n° *13* de la liste du canton de *Douvaine*

Classé dans la *3* e partie de la liste en *1910*.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSSES.

Ingénieur volontaire pour la durée de la guerre à la Mairie de Douvaine le 2 octobre 1918 pour la 28 e

Parti à Sulignieu à Romans - Arrive au camp le 20 Octobre 1918 N° 6465

Parti au 10 e Régiment d'Infanterie le 24 Janvier 1919 - Arrive au Corps le 28 Janvier 1919 avec le 8 e B.C. avec l'arme le 28 Janvier 1919

Mortifié le 3 Octobre 1918 - blessé le 15 Mars 1919

Mortifié le 24 Mars 1919 - blessé le 25 Mars 1919 - blessé le 25 Mars 1919

Parti en recon à 40 e Régiment d'Infanterie le 25 Juillet 1916

Prisonniers de guerre à Verdun Côte 504 le 5 décembre 1918

En captivité au 10 e Régiment d'Infanterie - blessé le 15 Mars 1919

Hôpital de la région de Montauban le 15 Juin 1919

Hôpital de la région de Montauban le 15 Juin 1919

Classe de réserve auxiliaire mobile provisoirement par la C.M. de Romans le 17 Mars 1918

Classe de réserve auxiliaire mobile provisoirement par la C.M. de Romans le 17 Mars 1918

Parti au 14 e Régiment d'Infanterie le 5 Août 1918

Parti au 58 e Régiment d'Infanterie le 4 novembre 1918

Parti au 108 e Régiment d'Infanterie le 3 décembre 1918

Démobilisé le 15 Avril 1919

4 e échelon N° 46 - par le D.D. du 30 e Régiment d'Infanterie

10 e échelon à Douvaine - 11 Janvier

Certificat de bonne Conduite Accordé

Maintenance de la pension temporaire de 60 % par la Commission de réforme de Chambéry du 15 Octobre 1930 pour "lésion légère des 2 sommets (front)"

Affecté dans les Réserves

au 14 e Régiment d'Infanterie

Par arrêté ministériel en date du 30 Juin 1921 et lui a été accordé une pension temporaire de 70 % avec jouissance du 26 Juillet 1918 au 23 Juillet 1923

Par le 5 e B.C. de Chambéry le 1 er Juillet 1923

1916 - 79

ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :	DATE DE LA LIBÉRATION DU SERVICE MILITAIRE		
	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).

COLLATIONNÉ *avec*
les P.M.

Archives de la Haute-Savoie